

PROGRAMME DE FORMATION

Premiers secours en santé mentale (PSSM)

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

2.00 jour(s)
14:00 heures

Public

Tout public âgé d'au moins 18 ans

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

Objectifs de la formation

Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information.
Mieux faire face aux comportements agressifs

Programme

La formation apprend comment fournir un soutien initial aux adultes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale :

DES TROUBLES DE SANTÉ MENTALE ÉMERGENTS :

- Dépression
- Problèmes d'anxiété
- Troubles du comportement alimentaire
- Psychose
- Problèmes liés à la dépendance

CRISES EN SANTÉ MENTALE :

- Pensées et comportements suicidaires
- Automutilations non suicidaires
- Attaques de panique
- Évènements traumatiques
- Etats sévères de psychoses
- Effets sévères liés à l'utilisation de l'alcool et de substances toxiques
- Comportements agressifs

Méthodes et supports

Échanges, exercice pratiques, analyse de pratiques

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.